



Union Fédérale Route

49, avenue Simon Bolivar – 75950 PARIS Cedex 19.

**COMMISSION NATIONALE D'INTERPRETATION ET DE CONCILIATION DE
LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES TRANSPORTS ROUTIERS
ET DES ACTIVITES AUXILIAIRES DU TRANSPORT
(ACTIVITE TRANSPORT DE FONDS)**

REUNION PARITAIRE DU 4 JUILLET 2014

Présidente de la commission représentant l'Etat :

Madame BATAILLARD Christiane.

FGTE-CFDT représentée par :

M. QUIROGA Pascal, Coordinateur national TDF
M. DE SOUSA Thierry, Entreprise Temis
M. ARNOUX Jean-Louis, Entreprise Prosegur
M. BONCI Didier, Entreprise Brink' s Evolution
M. FOUS Denis, Entreprise Loomis France.

Organisations Patronales :

Union des Fédérations du Transport,
représentée par Mme Herveline GILBERT-PERON

O T R E, représentée par M. RIVERA Jean Marc.

FEDESFI représentée par :

M. MOTTIER Bernard, Délégué Général FEDESFI
M. CHAUDAT Didier, Entreprise TEMIS, Président

U S P Valeurs représentée par :

M. KOCZOR Cédric, Entreprise LOOMIS France,
Directeur des Ressources Humaines

M. SCHULLER Jean Pierre, Entreprise LOOMIS France,
Responsable des Ressources Humaines.

Madame BATAILLARD ouvre la séance et propose d'aborder le premier point à l'ordre du jour.

1) **Information sur la signature de l'avenant n°18.**

M. RIVERA pour OTRE-USP-VALEURS déclare que cet avenant a été signé par trois organisations syndicales FGTE-CFDT, FO/UNCP et CFE-CGC et indique que la procédure de demande d'extension a été lancée auprès des services de l'État.

2) **Avenant n°19.**

M. MOTTIER explique que le contenu de la proposition d'avenant n°19 de FEDESFI en matière de Salaire Minimum Professionnel Garanti est conséquente et qu'il sera possible dès le début 2015 d'ouvrir de nouvelles négociations salariales conventionnelles.

La FGTE-CFDT commente les deux propositions patronales d'avenant n°19.

Projet FEDESFI :

il serait préférable que les négociations que l'on nous promet pour le début d'année 2015 puissent se concrétiser dans les débats d'aujourd'hui.

Projet OTRE :

la rédaction de l'avenant présenté a été améliorée depuis nos dernières discussions, néanmoins un geste supplémentaire pourrait être encore proposé, notamment au niveau des grilles SMPG.

Monsieur KOCZOR d'USP-VALEURS souhaiterait que FEDESFI explique son projet d'avenant n°19 qui semble difficilement compréhensible et parfois même illégale à appliquer.

M. CHAUDAT estime que le projet FEDESFI est suffisamment explicite même s'il reconnaît qu'il est peut-être mal écrit. Il indique par ailleurs que le convoyeur messager d'abiste est un nouveau métier qui correspond à un emploi bien spécifique !

La FGTE-CFDT est satisfaite d'apprendre par la voix de M. CHAUDAT que FEDESFI proclame la création d'un nouveau métier !

M MOTTIER réplique qu'il ne s'agit pas d'un nouveau métier et que l'annonce qui vient d'être faite est seulement un effet de langage !

Après les éclaircissements de FEDESFI, OTRE revient sur son projet d'avenant n°19 en acceptant d'améliorer certaines de ses dernières propositions.

M. KOCZOR annonce ainsi qu'au niveau du SMPG, la dernière étape de revalorisation programmée en 2015 passera dès le 1^{er} octobre 2014. La revalorisation de la prime prestation sur automates bancaires créée par l'avenant n°18 sera augmentée à 120€ au 1^{er} octobre 2015.

La clause de revoyure prévoyant de nouvelles négociations en octobre 2015 sera retirée afin que des négociations salariales puissent s'ouvrir dès le début de l'année prochaine. Enfin la dernière étape de revalorisation de la grille d'ancienneté prévue au 1^{er} janvier 2016 et qui fixe la prime à 22% après 30 ans passera au taux de 23%.

M. MOTTIER explique que FEDESFI a fait un effort significatif dans son projet d'avenant n°19 pour les salaires. Maintenant si son texte n'était pas retenu l'organisation syndicale qu'il représente le retirera des débats, ainsi que le projet de reprise du personnel qui doit être examiné au point 3.

La FGTE-CFDT signale qu'il s'agit là d'une grande première en matière de chantage social. Annoncer ouvertement que ne pas accepter d'entériner un texte mènera automatiquement au retrait du second texte qui n'a pas le même objet est un comportement totalement irrationnel !

OTRE propose que les modifications de l'avenant n°19 qui viennent d'être annoncées soient insérées sans délai dans le projet final. Celui-ci sera envoyé dès cet après-midi aux organisations syndicales désirant le parapher. Pour des raisons techniques et avec les congés d'été qui arrivent, la clôture pour les signatures est fixée au 16 juillet 2014.

La Présidente Madame BATAILLARD propose une suspension de séance pour permettre aux organisations syndicales de se concerter.

A la reprise, M. KOCZOR obtient confirmation auprès de la Présidente que les organisations syndicales de salariés peuvent également proposer un projet d'avenant concernant la transférabilité du personnel qui pourrait ensuite être examiné par les organisations patronales.

La FGTE-CFDT prend acte de la suggestion d'OTRE et indique qu'elle prendra rapidement contact avec les autres organisations syndicales afin d'élaborer un projet commun pour la transférabilité du personnel qui sera mis en discussion paritaire dès la rentrée prochaine.

3) **Transfert d'activité.**

La position absurde de FEDESFI étant de retirer son projet des débats, le point 3 n'a plus d'objet.

4) **Calendrier du second semestre 2014.**

Les dates retenues pour le second semestre sont :

Le mardi 02 septembre 2014 à 14H00 avec à l'ordre du jour le projet commun sur la transférabilité du personnel ainsi que la méthodologie à observer pour la modernisation de l'Accord National Profession Transport de Fonds et Valeurs.

Enfin le vendredi 17 octobre à 9H30 et le mercredi 19 novembre à 14H00.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance.

L'Equipe TDF FGTE-CFDT